Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

BUREAU DE l'ACTION SOCIALE ET DE LA PREVENTION

BILAN ACTION SOCIALE 2015

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION DES CREDITS MOBILISES EN CREDITS DE PAIEMENT PAR LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

SUR LE TRIENNAL 2013-2015

Programme 224-01 et 224-02

224-02 (titre 3)	2013	2014	2015
Crédits ouverts (CHORUS°	4 817 522 €	4 878 080 €	5 096 209 €
Crédits consommés hors FIPHFP	4 759 280 €	4 679 939 €	5 157 570 €
Action sociale	4 148 462 €	3 967 049 €	4 404 110 €
Crédits déconcentrés	610 818 €	712 890 €	753 460 €
TOTAL CONSOMME	4 759 280 €	4 679 939 €	5 157 570 €
TAUX DE CONSOMMATION	98,79%	95,94%	101,20%
224-01 (titre 2)	2013	2014	2015
Crédits consommés	1 116 817 €	1 208 667 €	1 114 012 €
FIPHFP	2013	2014	2015
Crédits consommés – FIPHFP	951 478 €	758 466 €	835 460 €

Au vu du tableau ci-dessus on constate que la consommation globale des crédits de paiement (CP) est pour l'année 2015 de 6 271 582 € contre 5 888 606 € en 2014.

L'évolution de la consommation globale de CP d'une année sur l'autre est de + 6,11 %.

Ci-dessous : tableau **récapitulatif des dépenses d'administration centrale 2013-2015**

Postes de dépenses	2013		2 014		2 015	
	Montant	% / dépenses totales	Montant	% / dépenses totales	Montant	% / dépenses totales
224-01 (titre 2)						
Accidents du travail et maladies professionnelles (dont rentes accidents travail)	298 732 €	5,7%	309 364 €	6,0%	263 334 €	4,8%
Prestations d'action sociale	582 432 €	11,1%	559 644 €	10,8%	570 576 €	10,3%
Secours	233 460 €	4,4%	235 055 €	4,5%	219 209 €	4,0%
Convention médicale finances	2 193 €	0,0%	104 604 €	2,0%	60 893 €	1,1%
Total titre 2	**1 116 817 €**	**21,2%**	**1 208 667 €**	**23,4%**	**1 114 012 €**	**20,2%**
224-02 (titre 3)						
Logement (parc MCC)	1 289 500 €	24,5%	910 000 €	17,6%	1 020 000 €	18,5%
Restauration	988 346 €	18,8%	944 631 €	18,3%	912 568 €	16,5%
Subventions aux associations de personnel	1 268 994 €	24,1%	1 241 015 €	24,0%	1 425 648 €	25,8%
Honoraires médicaux médecine statutaire	44 550 €	0,8%	66 718 €	1,3%	69 914 €	1,3%
Frais médecine de prévention administration centrale (vaccins, etc.)	8 416 €	0,2%	5 330 €	0,1%	7 957 €	0,1%
Conventions médicales	48 342 €	0,9%	73 766 €	1,4%	121 238 €	2,2%
Handicap (aménagement de postes, France entière)	249 022 €	4,7%	371 358 €	7,2%	486 954 €	8,8%
Protection sociale complémentaire	237 717 €	4,5%	270 000 €	5,2%	235 000 €	4,3%
Autres dépenses (abonnements, renouvellement carte culture, ...)	13 575 €	0,3%	19 323 €	0,4%	5 900 €	0,1%
Infirmières	0 €	0,0%	64 908 €	1,3%	118 931 €	2,2%
Total titre 3	**4 148 462 €**	**78,8%**	**3 967 049 €**	**76,6%**	**4 404 110 €**	**79,8%**
TOTAL titre 2 + titre 3	**5 265 279 €**		**5 175 716 €**		**5 518 123 €**	

Les graphiques suivants font apparaître la proportion des divers postes de dépense sur l'année 2015 et leur évolution sur les trois dernières années :

Ventilation des dépenses de l'administration centrale par secteur

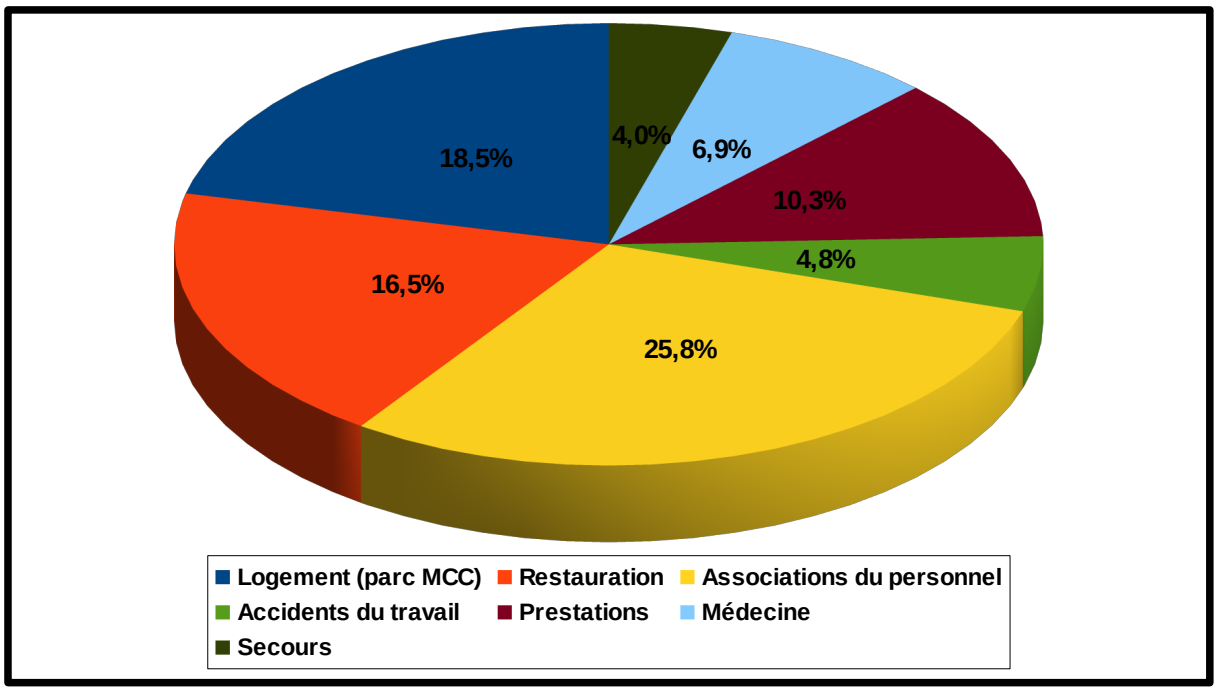

Evolution des principaux postes budgétaires entre 2013 et 2015

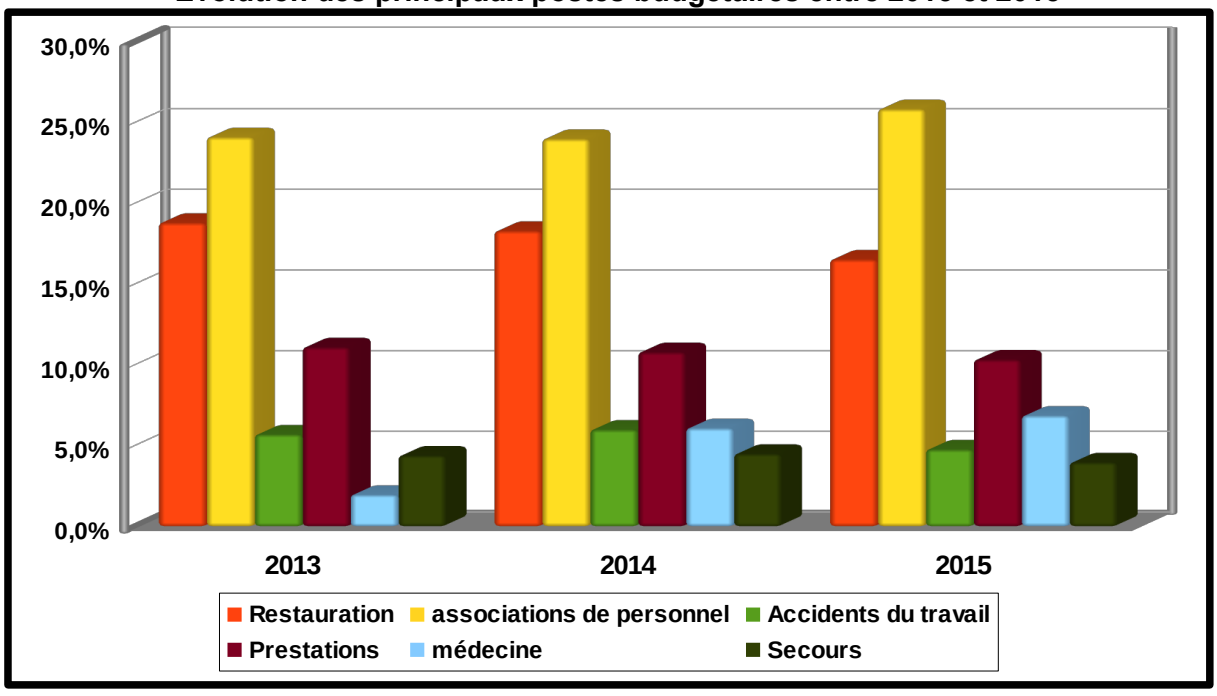

Les subventions aux associations de personnel constituent le premier poste de dépense : 1 425 648 € (près de 26 % des dépenses d'administration centrale).

La restauration, en très légère baisse par rapport à 2014, représente 16,5% des dépenses d'administration centrale (912 568 €). Elle passe au 3ème rang des dépenses d'administration centrale, mais au premier rang des dépenses si l'on ajoute les crédits qui y sont consacrés en services déconcentrés (615 474 €). Le total des dépenses sur ce poste est donc de (1 528 042 €) soit près du quart des dépenses d'action sociale (24,36%).

1 020 000 € de crédits de paiement ont été consacrés au logement social en 2015 soit 18,5% des dépenses totales d'administration centrale. On notera la hausse des crédits consacrés à ce poste par rapport à 2014, près de 11 % d'augmentation. Ce poste de dépenses a, en effet, bénéficié en fin d'année du report de crédits non consommés du service des ressources humaines.

Les prestations sociales au sens large (titre 2) totalisent 1 114 012 € en 2015, soit 20,2 % des dépenses totales d'administration centrale.

I – Services déconcentrés (DRAC Île-de-France comprise)
(*voir Tableaux de détail en annexe – tableaux 1 et 2*

Dépenses globales 2013-2015 des DRAC et écoles d'architecture

	224-02 (titre 3)		
	2013	**2014**	**2015**
Total DRAC	420 650 €	542 572 €	549 542 €
Total EA	190 168 €	217 702 €	238 973 €
Total DRAC + EA	**610 818 €**	**760 274 €**	**788 515 €**

On constate une stabilisation des dépenses globales des DRAC par rapport à 2014. A peine 1,28 % de hausse soit (+ 6 970 €).

En revanche On note une hausse des dépenses globales des écoles d'architecture de 10% environ par rapport à 2014 (+: 21 271 €).

Dépenses restauration et frais médicaux DRAC et écoles d'architecture 2013-2015

	224-02 (titre 3)					
	Restauration			Frais médicaux		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
DRAC groupe 1	3 005 €	15 617 €	16 870 €	13 232 €	5 253 €	6 145 €
DRAC groupe 2	298 845 €	299 242 €	326 429 €	12 610 €	12 451 €	11 572 €
DRAC groupe 3	83 260 €	200 167 €	178 544 €	9 698 €	9 842 €	9 982 €
Sous-total DRAC	385 110	515 026	521 843	35 540	27 546	27 699
EA Paris-IDF	8 434 €	16 144 €	22 814 €	50 396 €	37 731 €	47 329 €
EA Régions	66 816 €	70 938 €	70 817 €	64 522 €	92 889 €	98 013 €
Sous-total EA	75 250 €	87 082 €	93 631 €	114 918 €	130 620 €	145 342 €
Total	460 360 €	602 108 €	615 474 €	150 458 €	158 166 €	173 041 €

Sur le titre 3 (224-02), le poste restauration collective reste stable lui aussi avec une augmentation de 2,2 % (+ 13 366 €) qui correspond à la poursuite de l'élargissement de l'accès des agents en poste en DRAC et STAP à la restauration collective.

Le montant des frais médicaux, intégrant les frais de visites de recrutement, visite préalable à un avis du comité médical ou de la commission de réforme départementale compétents, est majoré là encore de près de 10 % (+14 875 €).

Cette hausse est surtout le fait des écoles d'architecture (+14 722 € de dépenses supplémentaires.

II – Services centraux :

Pour mémoire, sont concernés par ces dépenses, les services d'administration centrale, services rattachés et certains services déconcentrés (services situés à Paris et en Île-de-France) payés en centrale et, pour les prestations et subventions, secours et subventions aux associations, les agents de la France entière, rémunérés par le ministère.

En 2015, 5 518 123 € ont été consacrés aux dépenses de l'administration centrale, tous titres confondus, soit 342 407 € de plus qu'en 2014.

Augmentation surtout sensible sur 5 postes de dépenses : Logement (+110 000 € soit 11 % d'augmentation) ; subventions aux associations du personnel (+184 633 € - 15 % environ d'augmentation) ; Handicap (+ 115 596 € - 31 % d'augmentation) – Conventions médicales (+ 47 472 € - + 64 % d'augmentation) ; Infirmières (+ 54 023 € - 83 % d'augmentation).

Consommation du titre 3 (224-02) :

Les dépenses de **logement** représentent cette année 18,5% contre 17,6 % en 2014.

L'évolution des crédits de paiement consacrés au logement depuis 2013 apparaît dans le tableau ci-dessous :

Année	Montant	% Budget global
2013	1 289 500 €	24,49%
2014	910 000 €	17,58%
2015	1 020 000 €	18,48%

Le rythme de consommation annuelle reste soumis aux aléas des délais de livraison pour des projets sur lesquels le ministère a pu s'engager 3, voire 4 ans en amont.

Les logements attribués sur les différents parcs se répartissent comme suit :

Type de Parc concerné	Nombre d'agents logés		
	2013	**2014**	**2015**
Parc préfectoral	48	23	141
St-Cloud/Gobelins	0	0	0
Parc culture	39	34	38
Total agents logés	**87**	**57**	**179**

La très forte augmentation du nombre d'agents logés sur le parc préfectoral correspond à la mise en place du système « BALAE » qui permet aux agents de postuler directement et sur un plus grand nombre de logements. Cependant cf. tableau ci-dessous les demandes ne sont pas, loin sans faut, toutes satisfaites. En effet, bien qu'il y ait une augmentation notable d'agents logés sur le parc préfectoral le pourcentage d'agents logés/demandes n'est que de 31 %.

Année	Parc préfectoral			St-Cloud/Gobelins	Parc culture	Total
	Dossiers de demande envoyés	Agents logés	% agents logés/Demandes	Agents logés	Agents logés	Agents logés
2013	465	48	10,32%	0	39	87
2014	402	23	14,18%	0	34	57
2015	576	141	31,08%	0	38	179

Les **associations de personnel** représentent 25,8% des dépenses totales d'administration centrale. Le montant des dépenses qui y sont consacrées se subdivisent en 1 182 155 € pour les subventions stricto sensu et 50 130 € pour les cadeaux de Noël soit un total de 1 232 285 €. Pour la première fois en 2015, 193 363 € ont été attribués à deux associations pour leur fonctionnement. Ces sommes correspondent aux rémunérations de 4 agents du ministère de la culture et de la communication mis à disposition de ces deux associations du personnel. La somme totale versée aux associations a donc été de 1 425 648 €.

Les dépenses de **restauration** sont cette année encore en diminution (- 32 063 €). Elles se montent à 912 568 € (944 631 € en 2014). Leur poids dans le budget global de l'administration centrale est en légère diminution (16,5% en 2015 contre 18,3 % en 2014).

Après une augmentation en 2014 de 25 424 € (+ 52,6 %) les dépenses liées aux **conventions médicales** augmentent à nouveau de 47 472 € soit 64,35% de hausse. Elles ne représentent cependant que 2,2 % des dépenses d'administration centrale. Rappelons qu'elles correspondent aux nombreuses situations de vacance de poste de médecins de prévention du ministère des finances en régions pour lesquels des partenariats de substitution sont conclus avec des services interentreprises, des collectivités territoriales, d'autres administrations que le ministère des finances ou la mutualité sociale agricole.

La protection sociale complémentaire représente 4,3 % des dépenses totales.

Le montant de 118 931 € intitulé **"infirmières"** correspond aux dépenses liées aux contrats d'une infirmière intérimaire et d'une secrétaire médicale.

Consommation du titre 2 (224-01) :

Alors que les dépenses du titre 2 avaient augmenté de 8 % (+ 91 850 €) en 2014 elles reviennent, avec une baisse de (94 655 €) environ 8 % de baisse, quasiment à leur niveau de 2013.

Elles se répartissent comme suit :

- **accidents du travail** : 263 334 € cette dépense est en nette diminution de presque 15 % par rapport à 2014 (- 46 030 €) . Leur occurrence ainsi que le montant mobilisé pour les frais et honoraires médicaux correspondant à leur prise en charge reste imprévisible

- **convention médicale passée avec le ministère des finances** pour le suivi de la médecine de prévention des agents en services déconcentrés, après une hausse spectaculaire des dépenses en 2014 (+ 102 411 €), en 2015 ce poste a généré 60 893 € de dépenses soit (– 43 711 €) soit près de 42 % de dépenses en moins.

- **secours** : légère diminution (219 209 € contre 235 055 € en 2014).

- **prestations sociales** : 570 576 € de dépenses en 2015. Par rapport à 2014 augmentation de 10 932 € soit 2% de dépenses supplémentaires sur ce poste.

Le tableau ci-dessus permet de visualiser les variations des dépenses engagées par prestation sur 3 années.

Prestations sociales et secours – 2013-2015

Prestations	2013		2014		2015		% / TOTAL
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	
Aide parents enfants handicapés - 20 ans	65	124 363 €	69	127 278 €	68	127 237,47 €	22,3%
Aide à la garde d'enfants handicapés	0	0 €	3	1 063 €	2	757,77 €	0,1%
Garde enfants 6-12 ans	40	6 359 €	44	6 492 €	39	6 288,61 €	1,1%
Séjours centres aérés	172	10 296 €	142	8 343 €	55	7 274,57 €	1,3%
Séjours colonies de vacances	100	11 011 €	105	12 258 €	52	9 288,99 €	1,6%
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	26	657 €	25	559 €	25	824,09 €	0,1%
Séjours maison familiale	34	2 131 €	7	426 €	12	1 602,12 €	0,3%
Séjours linguistiques	6	625 €	4	434 €	1	120,78 €	0,0%
Séjours enfants handicapés	1	280 €	2	765 €	2	456,83 €	0,1%
Aide aux familles mono parentales	312	128 950 €	292	121 125 €	285	123 925,00 €	21,7%
Aide vacances en famille	169	20 475 €	158	22 960 €	151	21 510,00 €	3,8%
Aide au déménagement	103	42 065 €	141	64 241 €	143	65 488,00 €	11,5%
Aide aux frais de scolarité	568	213 220 €	442	177 700 €	417	180 140,00 €	31,6%
Aide au BAFA	10	2 000 €	10	2 000 €	9	1 662,00 €	0,3%
Aide exceptionnelle départ à la retraite	10	20 000 €	7	14 000 €	12	24 000,00 €	4,2%
TOTAL	1616	582 432 €	1451	559 644 €	1273	570 576,23 €	100%

Secours	2 013		2 014		2 015	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
Secours *	143	233 460 €	148	235 055 €	160	219 209 €

Conformément aux engagements pris pour affiner la connaissance des bénéficiaires de prestations sociales individuelles les données relatives au sexe, âge, statut, affectation et région des bénéficiaires de prestations ont été recueillies. Ils figurent dans un livret intitulé : prestations sociales bilan 2015 joint en annexe.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité d'une forte sollicitation de l'ensemble des équipes du bureau de l'action sociale et de la prévention.

Dans un environnement global, qui n'est pas propre au ministère, de croissance des difficultés matérielles et de complexification des situations individuelles, le bureau de l'action sociale et de la prévention reste un espace où chacun peut s'adresser en confiance pour livrer les difficultés auxquelles il est confronté et obtenir des pistes ou des solutions pour les résoudre.

Sur les dispositifs sociaux c'est une année qui a été marquée par le bouleversement du dispositif de recherche de logements sociaux sur le parc préfectoral qui responsabilise les agents et leur permet de postuler, sur des logements plus nombreux en Ile-de-France, directement en ligne sur la Bourse aux Logements des Agents de l'Etat (BALAE). Les premiers résultats positifs de cette évolution de la procédure des outils et des acteurs se font clairement sentir

L'année 2015 est également une année de rupture avec la création du bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels (BSST).

Ces deux bureaux conservent en commun et en partage la prévention des risques et l'amélioration des conditions de vie des agents dans le cadre professionnel comme dans leur vie personnelle.

Annexe 1

Analyse des populations de bénéficiaires de l'ensemble des prestations sociales

Annexe 2

Tableaux 1 et 2 : DRAC et écoles d'architecture : dépenses restauration et médicales